



## HOSPITALISATION

Honoraires médicaux : **jusqu'à 250 % \***  
Chambre particulière : **jusqu'à 60 €/jour**  
en médecine et chirurgie



## SOINS COURANTS

Honoraires **jusqu'à 280 % \***



## PRÉVENTION & MÉDECINES DOUCES

Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale  
**jusqu'à 160 €/an**

Séances de pédicures, podologues  
et médecines douces **jusqu'à 240 €/an**



## OPTIQUE

Forfait équipement **jusqu'à 440 €**  
Chirurgie réfractive **jusqu'à 330 €/œil**



## DENTAIRE

Soins et prothèses dentaires **jusqu'à 360 % \***

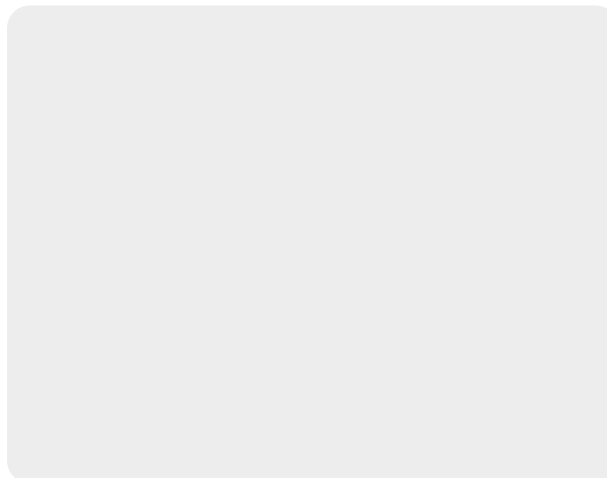


## AIDES AUDITIVES

Appareils auditifs remboursés **jusqu'à 1260 € par oreille**  
Entretiens remboursés **jusqu'à 270 % \* + 40 €/an**

\* En pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale

Votre courtier Conseil Apivia Courtage



L'offre Garanties Santé Résidents EHPAD/USLD est distribuée par le réseau d'Apivia Courtage SAS au capital de 20 000 000 € RCS Tours 490 625 662 - Siège social : 108 rue Ronsard 37100 Tours - ORIAS n° 09 051 617 (www.orias.fr).

L'offre est assurée par la Mutuelle GSMC- Mutuelle Nationale soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le n° 324 310 614 dont le siège social est situé au 95 rue de Jemmapes, 59800 Lille.

Le contrat est géré par Génération, courtier conseil en gestion, Société par Actions Simplifiées au capital de 102 766,40 €, RCS Quimper 410 069 066 - ORIAS n° 0700842 (www.orias.fr) - Siège social : 12 bis rue de Kerogan 29000 Quimper.

Exercent sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 place de Budapest - CS 92459- 75436 Paris Cedex 09.



\* tarif 2023 pour un résident EHPAD/USLD de moins de 60 ans en formule EHPAD1.

## GARANTIES SANTÉ RÉSIDENTS EHPAD/USLD



### Une complémentaire santé adaptée aux besoins des seniors dépendants

- Hospitalisation
- Soins courants
- Prévention et médecines douces
- Optique
- Dentaire
- Aides auditives

À partir de  
**41,56 €**  
/mois\*

D\_EHPAD-USLD\_202305\_1

## Une complémentaire santé parfaitement adaptée aux besoins des résidents en EHPAD

Une personne rentrant en EHPAD ou USLD doit conserver une complémentaire santé pour couvrir les dépenses médicales qui ne sont pas prises en charge, ou seulement partiellement, par la Sécurité sociale, même pour les personnes atteintes d'une Affection Longue Durée.



Néanmoins, certaines dépenses de santé sont directement prises en charge par ces établissements et n'ont plus besoin d'être couvertes. **C'est pourquoi nous avons développé une complémentaire santé spécifique, adaptée aux besoins des résidents en EHPAD.**

## Pas de dépenses inutiles, améliorez les garanties essentielles et le confort à moindre coût

Les Garanties Santé Résidents EHPAD-USLD sont en moyenne 35 % à 50 % moins chères qu'une complémentaire santé senior classique.

Vous pouvez ainsi choisir de mieux couvrir certaines dépenses essentielles : changer de lunettes plus facilement, améliorer la prise en charge des soins dentaires ou prendre en charge complètement les prothèses auditives.

Vous pouvez aussi améliorer le confort au quotidien grâce à la prise en charge de la chambre particulière en cas d'hospitalisation ou des médecines douces : ostéopathe, pédicure, diététicien...

- **Un contrat responsable** pour bénéficier du reste à charge zéro en choisissant les paniers de soins 100 % Santé en optique, dentaire et audiology.
- **5 formules complètes** pour une réponse personnalisée aux besoins essentiels des résidents en établissements pour adultes dépendants.
- **Un contrat accessible** : pas de limite d'âge, pas de questionnaire de santé, pas de délai d'attente.
- **Le réseau de soins Itelis** pour bénéficier de conditions préférentielles auprès de 13000 professionnels de santé.
- **Un espace assuré accessible aux aidants** pour gérer et suivre rapidement et simplement les remboursements, les demandes de devis et aussi accéder rapidement au réseau de soins ou télécharger une carte de tiers payant.



## **CHANGER DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, est-ce compliqué ?**

Pas du tout ! Grâce à la résiliation infra-annuelle en place depuis décembre 2020, la résiliation de votre mutuelle est désormais possible après 1 an d'engagement, à tout moment, sans justificatif, ni frais. Mieux : votre courtier conseil Apivia Courtage se charge de l'intégralité des démarches, vous n'avez rien à faire.

## **UNE VISION RESPONSABLE et solidaire de la santé**

Courtier grossiste en assurance au sein du groupe Aéma, Apivia Courtage s'appuie sur les valeurs d'un grand groupe mutualiste pour développer et apporter avec ses partenaires, une réponse engagée aux besoins de santé des seniors dépendants.

